



Extrait du SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

<http://www.sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article897>

Nouvelle nomenclature STI

- Actualité des luttes - Appels à mobilisation -



Date de mise en ligne : jeudi 13 septembre 2012

SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

SUD Education Lorraine appelle les équipes de collègues professeurs en STI collectivement à ne pas se soumettre à l'urgence imposée par le Rectorat de Nancy-Metz et à ne pas retourner le questionnaire demandé, sur la base de la consigne syndicale ci-dessous.

APPEL :

Les enseignants STI ont récemment reçu une lettre du Recteur les enjoignant de se situer dans une nouvelle nomenclature, calquée sur les orientations de la réforme STI2D.

Ce changement d'intitulé disciplinaire, qui s'inscrit dans le cadre de la RGPP (où l'on cherche notamment à gommer les spécificités et à développer la polyvalence des agents de la Fonction publique), permettra, comme aujourd'hui au Lycée technologique, de rendre plus souple la gestion des Personnels enseignants, mais à nouveau au détriment du Service public d'Éducation.

Comment accepter l'inacceptable ?

SUD Éducation Lorraine soutient les professeurs des disciplines STI et les appelle collectivement à ne pas répondre à la demande du rectorat :

- ▶ pour refuser une déqualification de leur métier
- ▶ pour protester contre la poursuite, par l'actuel gouvernement, de la mise en oeuvre des récentes contre-réformes engagées au Lycée et dont ce changement de nomenclature est un des piliers.

SUD Éducation Lorraine, appelle les professeurs STI à se réunir et agir collectivement et exige, avec d'autres centrales syndicales, l'abrogation de la circulaire à l'origine de cet appel à changement de nomenclature.



APPEL SUD EDUCATION LORRAINE

Post-scriptum :

En application d'une [circulaire ministérielle](#) parue le 27 juin, le [rectorat de l'Académie de Nancy-Metz demande aujourd'hui](#) et dans l'urgence (pour le 17 septembre au plus tard) aux collègues des 40 spécialités de STI de se positionner pour être requalifiés sur l'une des 4 spécialités de la nouvelle nomenclature STI2D, ou bien de se positionner pour une requalification en professeur de technologie en collège. Ces vœux seront ensuite soumis aux avis des inspecteurs.

Mise à jour du 14/09 : date repoussée par le Rectorat au 19/10